

ACTUALITÉ | SANTÉ**SANTÉ | SALAIRES****Hausse de 683 %**

Les salaires en heures supplémentaires ont bondi chez les infirmières auxiliaires

HÉLOÏSE ARCHAMBAULT @

JOURNAL DE MONTRÉAL, PUBLIÉ LE: LUNDI 04 JUIN 2012, 20H00 | MISE À JOUR: LUNDI 04 JUIN 2012, 20H06



PHOTO D'ARCHIVES

Les salaires consentis en heures supplémentaires ont connu des augmentations spectaculaires depuis cinq ans chez les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires. Les CSSS disent ainsi pouvoir réduire la main-d'œuvre indépendante.

Les salaires consentis en heures supplémentaires aux infirmières auxiliaires et aux préposés aux bénéficiaires ont littéralement explosé depuis cinq ans, à Montréal.

La pire augmentation a été notée au CSSS d'Achutes et Montréal-Nord, où la masse salariale consentie pour ces heures aux infirmières auxiliaires a bondi de 683 %, passant de 45 032 \$ en 2007-2008, à 352 445 \$ en 2011-2012.

Bonds importants

La hausse est aussi spectaculaire au CSSS Cavendish, où le coût des heures supplémentaires des préposés aux bénéficiaires est passé de 47 813 \$ à plus de 300 791 \$ depuis 2007. Dans plusieurs autres CSSS, ces salaires ont plus que doublé (voir tableau).

Le Journal a obtenu ces données des 12 CSSS de l'île de Montréal en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Elles comprennent donc les heures supplémentaires réalisées dans tous les centres de santé (hôpitaux, centres d'hébergement de soins de longue durée, CLSC, etc.)

Questionnées à ce sujet, la plupart des directions de CSSS expliquent ces hausses par un changement de philosophie qui vise à réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI).

Meilleurs soins

« Avant, on faisait appel à la main-d'œuvre indépendante, mais ce sont les préposés qui souhaitent faire du surtemps. Alors pour répondre à leur souhait, et pour le bénéfice de la clientèle, on leur offre les heures », explique Estelle Zehler, conseillère en communications au CSSS d'Achutes et Montréal-Nord.

Du côté du CSSS Saint-Léonard-Saint-Michel, ce virage a permis de réduire de plus de 50 % le recours à la MOI au cours des dernières années.

« On aime mieux offrir le temps supplémentaire à nos employés puisqu'ils connaissent le milieu, donc la qualité des soins est meilleure, indique Monique Deslongchamps, conseillère en communications au CSSS Saint-Léonard-Saint-Michel.

Par contre, personne n'est obligé d'en faire, c'est sur une base volontaire. »

Or, pendant que ces deux catégories d'emploi connaissent des hausses spectaculaires, les heures supplémentaires réalisées par les infirmières n'ont pas suivi cette cadence.

Au CSSS Dorval-Lachine-LaSalle, elles ont même diminué, passant de 1,5 million de dollars en 2007-2008 à 1,2 million l'an dernier.

Pénurie

D'ailleurs, plusieurs CSSS avouent que le manque de personnel est en cause pour expliquer ces écarts.

« C'est en lien direct avec la pénurie, avoue Danielle Bourque, directrice des ressources humaines au CSSS Lucille-Teasdale. On a dû mettre en place plusieurs stratégies, notamment d'offrir du surtemps aux infirmières auxiliaires sur une base volontaire. »

Pour pallier à la pénurie, le CSSS Saint-Léonard a même embauché 25 % plus d'infirmières auxiliaires depuis 2008.

« On a dû réorganiser le travail, dit Monique Deslongchamps. On ne peut pas déléguer tous les actes des infirmières aux auxiliaires. Mais quand c'est possible, c'est une option qui est prise. »

SALAIRES PAYÉS EN HEURES SUPPLÉMENTAIRES AUX INFIRMIÈRES, INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DANS LES CSSS DE MONTRÉAL DEPUIS CINQ ANS

■ CSSS du Cœur de l'île

INFIRMIÈRES

2007-2008	23 230 heures	1 027 243 \$
2011-2012	29 446 heures	1 410 182 \$

INFIRMIÈRES AUX.

2007-2008	4103 heures	117 913 \$
2011-2012	9969 heures	329 963 \$

PAB

2007-2008	9661 heures	247 301 \$
2011-2012	19 550 heures	538 701 \$

■ CSSS de l'Ouest de l'île

INFIRMIÈRES

2007-2008		1 128 007 \$
2011-2012		1 357 615 \$

INFIRMIÈRES AUX.

2007-2008		306 306 \$
2011-2012		553 777 \$

PAB

2007-2008		536 451 \$
2011-2012		674 189 \$

SOURCE: C.S.S.S. DE MONTRÉAL



Régine Laurent, Présidente FIO

PHOTO D'ARCHIVES

PROBLÈME DE GESTION

La hausse du nombre d'heures supplémentaires faites par les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires est due à un problème de gestion, selon la Fédération interprofessionnelle de santé de Québec.

« C'est sûr qu'on aime mieux se sacrifier et faire le temps supplémentaire plutôt que l'embauche de main-d'œuvre indépendante, explique la présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé, Régine Laurent.

Mais, on se demande pourquoi on est rendu là ? Il y a des problèmes importants de gestion. »

Trop de temps partiel

Cette dernière souligne d'ailleurs qu'il n'est pas étonnant d'avoir recours aux heures supplémentaires dans un contexte où 60 % des infirmières auxiliaires sont à temps partiel.

« Dès qu'une équipe n'est pas stable, on ouvre la porte à du temps supplémentaire, ajoute-t-elle. C'est clair que le problème se réglera avec plus d'embauche à temps complet. On est dans une gestion de courte vue qui n'est payante pour personne. »

Régine Laurent s'inquiète par ailleurs de l'embauche additionnelle d'infirmières auxiliaires pour pallier à la pénurie d'infirmières.

« Elles n'ont pas les mêmes champs d'exercice, on ne peut pas remplacer l'une par l'autre, et encore moins par les préposés. »

Temps supplémentaire

De son côté, la Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec est surprise d'entendre les CSSS indiquer que le temps supplémentaire a été demandé par les préposés.

« Je suis vraiment étonné, ce n'est vraiment pas le son de cloche que j'entends de nos membres dans le réseau », dit le porte-parole Michel Lemelin.

Selon ce dernier, les préposés aux bénéficiaires (PAB) craignent plutôt de devoir faire du temps supplémentaire.

« Ils ne veulent pas se retrouver dans la même situation que les infirmières et être obligés de faire du surtemps, ajoute-t-il.

Même que certains se disent harcelés par leur employeur pour en faire. Ce n'est pas ce qu'on souhaite. »

Vos commentaires

En commentant sur ce site, vous acceptez nos conditions d'utilisation et notre netiquette.